



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 84851

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rapport d'information de la commission des finances de l'Assemblée nationale présenté par Marie-Hélène des Esgaulx en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle sur l'évolution des coûts budgétaires des demandes d'asile. Il le prie de bien vouloir lui indiquer si, comme ce rapport le propose, il envisage d'instituer pour les demandeurs d'asile une obligation de se présenter chaque mois au service des étrangers de la préfecture ou de la sous-préfecture du lieu de résidence, ou au bureau présent éventuellement en mairie, pendant toute la durée de la procédure et en sanctionnant la non-présentation pendant plus de trois mois par la caducité de la demande d'asile sans recours possible.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84851

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1128